



# litige avec la sécurité sociale et la pension invalidité

Par **lolou**, le **16/06/2012** à **21:27**

Bonsoir

Depuis 2006 je suis en invalidité catégorie 2.

Afin de me réinsérer professionnellement (négociatrice immobilier avant l'accident) j'ai durant 30 mois préparé dans un centre de rééducation professionnelle un bac pro que j'ai obtenu à 49 ans (repartir dans le système scolaire à mon âge pas facile mais j'y suis arrivée).

Donc de 2008 à 2010 rééducation professionnelle dans un centre spécialisé et financé par la sécurité sociale, de part ce fait, ma pension a été suspendu (car ils ont considéré que j'avais repris un emploi)...

Ne trouvant pas de poste, je suis encore reparti en formation pour me donner encore plus de chance (afpa durant 6 mois) pour une formation de comptable assistant (encore des cours), ensuite j'ai trouvé un contrat pro chez un opérateur téléphonique (conseiller client au recouvrement) encore des cours et des formations.

En résumé pratiquement 60 mois de réinsertion professionnelle.

Je me bas aujourd'hui avec la cpam qui m'a suspendu la pension.

Un décret prévoit qu'un invalide qui suit des cours ou des stages en vu de sa réinsertion, le maintien d'une fraction de sa pension jusqu'à 50% ,quelque soit son gain ou salaire. Depuis 1 an 1/2 je n'arrive pas à faire appliquer ce décret malgré quelque versement assez conséquent en 2011 pour lesquels je n'ai aucun justificatif, contact permanent avec la cnam et la cpam par le biais d'un conciliateur.

Que dois je faire.

Merci pour vos réponse

Bien cordialement